N°2025-44

## COMMUNE DE BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE

## Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

## ARRETE

Le Maire de la Commune de BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la société SARL DELCAM, pour des travaux de branchement eau potable,

## **ARRETE**

Article 1: Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, 80 route d'Empeaux, la circulation sera alternée par feux tricolores, à compter du 17/11/2025 jusqu'au 21/11/2025 inclus.

Article 2 : La signalisation règlementaire sera mise en place par la société SARL DELCAM.

Article 3: Monsieur le Maire de BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE, ainsi que la société SARL DELCAM, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de SAINT-LYS.

Fait en Mairie le 03/11/2025.

Le Maire,

Therry CHEBELIN